

enquête publique modification n°2 PLU de L'Aiguillon sur Vie

Joseph MORINEAU

Mar 15/11/2022 22:15

À : Enquête Publique Aiguillon sur Vie <enquete-plu-laiguillonsurvie@payssaintgilles.fr>

OBSERVATION ENQUETE PUBLIQUE :

Joseph Morineau

21 rue du pas de gna

La Richardière

85150 Landeronde

Co-héritier de Monsieur et Madame Penaud

Mardi 15/11/2022

Enquête publique modification n° 2 PLU de l'Aiguillon sur Vie

Référence : Notice de présentation, page 30 Paragraphe B "Création potentielle d'une école publique rue de la Florinière"

A Monsieur le commissaire enquêteur, Gérard ALLAIN

Dans le cadre de la modification n° 2 du PLU de l'Aiguillon sur Vie, je souhaite émettre un avis concernant l'article : « Création d'un emplacement réservé rue de la Florinière pour permettre une potentielle école publique ».

La commune de l'Aiguillon sur Vie n'a toujours pas d'école publique et la demande est aujourd'hui très forte. Vous devez dès maintenant prévoir de nombreuses classes. Voici donc mes remarques :

La commune de L'aiguillon sur Vie souhaite mettre en réserve la parcelle AC73 pour construire sur ce terrain une école publique. Cependant, l'objet de cette réserve est pour le moins très aléatoire car on voit mal une école avec plusieurs classes, des bureaux pour les enseignants, des salles pour les activités pédagogiques (bibliothèque, salle informatique...), une salle de motricité, un dortoir pour les élèves de maternelle, un préau, un espace d'activités extérieures sur une si petite superficie de terrain. Lorsqu'on prévoit un groupe scolaire, il faut se projeter dans l'avenir et laisser la possibilité d'extensions futures. Cela semble compromis sur un si petit terrain.

Par ailleurs, il y a sur cette parcelle un projet très concret porté par un investisseur privé pour réaliser un immeuble de 26 logements. Ce projet répondrait parfaitement à la loi ALUR qui encourage la construction de logements en luttant contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols. Qui plus est, ces logements, dont la demande est très forte actuellement, seraient situés en centre-bourg, accessibles très rapidement aux commerces et services par une mobilité non carbonée.

En conclusion, je demande donc la suppression de cette réserve sur la parcelle AC73 dans le projet de modification n°2 du PLU de L'Aiguillon sur Vie.

Joseph Morineau